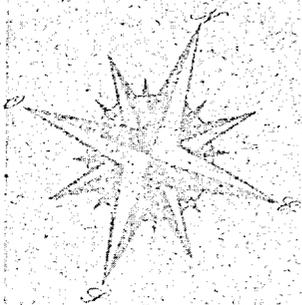


NOUVEAUX SERVICES

CLIENTS



- 2.3 Le Bureau des passeports délivre de nombreux titres de voyage.
- 2.3.1 Le Bureau formule également des conseils aux missions à l'étranger concernant la délivrance, la révocation, la retenue, la récupération et l'utilisation des passeports canadiens, et établit la politique du Canada en matière de passeports.
- 2.3.2 Le Bureau assure des services de voyages officiels aux fonctionnaires et représentants élus en mission à l'étranger au nom du gouvernement du Canada, des provinces ou des territoires.
- 2.3.3 En outre, il répond aux demandes de conseils de la part d'organismes internationaux concernant la délivrance efficace et efficiente d'un passeport sûr.
- 2.4 Le Bureau des passeports peut mettre au point de nouveaux produits ou services, y compris l'élaboration de nouvelles technologies informatiques, pour améliorer le service au public. En particulier, il joue un rôle de chef de file dans la promotion de l'utilisation à l'échelle internationale des passeports lisibles à la machine et d'autres progrès de la technologie des passeports pour faciliter les voyages internationaux et en garantir la sécurité.
- 2.5 Les principaux clients du Bureau des passeports sont les Canadiens qui demandent des titres de voyage et d'autres organismes gouvernementaux. En outre, le Bureau offre des services, entre autres, aux fonctionnaires et à l'industrie touristique.